

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE

LUNDI
4 JUILLET 2016
2016-07-04

Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 juillet 2016 à 20 heures, heure ordinaire des assemblées.

Étaient présents : Messieurs Pierre-Michel Gadoury, Bernard Chassé, Denis Jeanson, Mario Tremblay et madame Isabelle Desrosiers
Était absente : Madame Annie Bélanger

Sous la présidence du Maire monsieur Normand Champagne

II Y A QUORUM

Le Maire, monsieur Normand Champagne, procède à l'ouverture de la présente assemblée.

2016-204

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le 6 juin 2016

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QU : le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le 6 juin 2016 soit et est adopté;

Adopté unanimement.

Le Maire monsieur Normand Champagne, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et la Directrice générale, madame Nicole D. Archambault en fait lecture.

2016-205

Chambre de commerce / Festi-Force 2016(N/D B-0789)

Dans le cadre de l'édition 2016 du Festi-Force Louis-Cyr, madame Mélanie Paquin, directrice de la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha nous dépose une liste de demandes pour le bon déroulement de l'évènement qui se tiendra les 5, 6 et 7 août prochain :

- L'autorisation d'utiliser le terrain appartenant à la municipalité, face au garage municipal sur la rue Amélie, comme aire de stationnement des campeurs;
- Une présence sur les lieux du véhicule de premiers répondants pour accompagner les bénévoles premiers répondants du SSI;
- La fermeture de la rue Archambault, à partir de la rue Édouard jusqu'à Bélanger;
- Pour faciliter la circulation des véhicules d'urgence, interdire le stationnement d'un côté de la rue pour les rues Cécile, Archambault et Bélanger, avec des panneaux d'interdiction de stationnement de la municipalité;

Donner suite, s'il y a lieu, à ces demandes.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu,

QUE : la municipalité est favorable aux demandes déposées par madame Mélanie Paquin, directrice de la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha, selon la liste déposée;

Adopté unanimement.

2016-206

Club Guillaume Tell (N/D B-0249)

Monsieur Michel Robert, président du club Guillaume Tell inc. dépose une demande afin d'obtenir, encore cette année, la permission de traverse pour le sentier de motoneige pour la saison 2016-2017. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE le circuit déposé est le même que par les années passées;

Il est proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et Résolu

QUE : la Municipalité est favorable à la demande déposée par le Club Guillaume Tell afin d'obtenir la permission de traverse pour le sentier de motoneige pour la saison 2016-2017;

Adopté unanimement.

2016-207 **Succession Marie-Paule Charette** (N/D I-1378)

Maître Charles Forest, notaire mandaté par la succession Marie-Paule Charrette nous dépose une demande pour régulariser les titres concernant la propriété sise au 130, rue Principale, étant donné que l'immeuble est localisé en partie dans l'assiette de l'ancienne rue Saint-Jean, et que cette rue coupe la propriété en deux sur toute la longueur. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité mandate la Directrice générale à entamer les discussions avec Maître Charles Forest, notaire;

Adopté unanimement.

2016-208 **Association de Protection du Lac-Mondor** (N/D B-1142)

L'association de Protection du Lac-Mondor nous dépose une demande afin d'appuyer son adhésion au Programme d'assurances parrainé par l'UMQ pour les organismes à but non lucratif. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité appuie la demande d'adhésion de l'Association de protection du Lac-Mondor au Programme d'assurances parrainé par l'UMQ pour les organismes à but non lucratif;

Adopté unanimement.

2016-209 **Mireault Richard** (N/D 9622-81-1582)

Monsieur Richard Mireault dépose une demande de permis afin de construire une résidence unifamiliale isolée sur le lot 475-7 situé sur le chemin de la Belle-Montagne. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone AGTL-3. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE les finis extérieurs, autant les matériaux que les couleurs proposées ne s'intègrent pas au secteur;

Il est proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité ne peut donner suite à la demande de monsieur Mireault, telle que déposée, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2016-210 **Rondeau Marie-Marthe** (N/D 0120-97-2441)

Madame Marie-Marthe Rondeau dépose une demande afin de modifier le revêtement extérieur de la façade et du côté gauche de sa propriété sise au 56, rue Sainte-Louise. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CMP-1. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

*Le conseiller monsieur Mario Tremblay se retire de la table des délibérations, compte tenu du lien de parenté avec le demandeur

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et Résolu

QUE : la municipalité de Saint-Jean-de-Matha est favorable à la demande déposée par madame Marie-Marthe Rondeau afin de modifier le revêtement extérieur de la façade et du côté gauche de sa propriété sise au 56, rue Sainte-Louise, mais en gardant les éléments architecturaux, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2016-211

Bérard Clément (N/D 9621-86-5535)

Monsieur Clément Bérard dépose une demande de permis afin de déplacer les bâtiments agricoles situés sur sa propriété sise au 1030, chemin de la Belle-Montagne. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone AGTL-3. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et Résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par monsieur Bérard, conditionnel au dépôt d'un plan d'implantation fait par un arpenteur, démontrant l'implantation prévue des bâtiments à déplacer. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2016-212

Joly Sylvain (N/D 0321-32-9555)

Monsieur Sylvain Joly dépose une demande afin de construire une cabane à sucre et un hangar à bois sur son terrain sis au 20, rang Sainte-Louise Est. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone AGTE-4. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par monsieur Joly pour la construction d'une cabane à sucre et un hangar à bois sur son terrain sis au 20, rang Sainte-Louise Est. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2016-213

Julien Line (N/D 0220-28-2077)

Madame Line Julien dépose une demande afin de repeindre les colonnes, la galerie, les volets, les boîtes à fleurs, les portes-moustiquaires. Elle souhaite également changer les portes à l'avant et sur le côté et ajouter des moulures autour des portes de sa propriété sise au 180, rue Laurent. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CMP-1. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande de madame Julien, telle que déposée, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2016-214

Aqueduc (N/D B-0250)

Dans le cadre de la Stratégie Québécoise de l'eau potable, donner suite, s'il y a lieu, à l'offre de service reçue de NORDIKeau inc. pour la recherche de fuites par corrélation acoustique sur le réseau d'aqueduc de la municipalité, au taux horaire de 92 \$/h, pour un montant approximatif de 1104 \$ + taxes.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre de service reçue de NORDIKeau inc. pour la recherche de fuites par corrélation acoustique sur le réseau d'aqueduc de la municipalité, au taux horaire de 92 \$/h, pour un montant approximatif de 1104 \$ + taxes;

Adopté unanimement.

2016-215 **Travaux de voirie 2016** (N/D B-2041)

Entériner, s'il y a lieu, la décision prise d'accepter l'offre de service de Asphalte Lanaudière inc pour les travaux d'asphaltage au garage municipal au coût de 14 134,70 \$ + taxes, et de certains colmatages dans les rues du village, au coût de 5955 \$ + taxes.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité entérine la décision prise d'accepter l'offre de service de Asphalte Lanaudière inc pour les travaux d'asphaltage au garage municipal au coût de 14 134,70 \$ + taxes, et de certains colmatages dans les rues du village, au coût de 5955 \$ + taxes;

Adopté unanimement.

2016-216 **Déneigement et sablage des cours des immeubles appartenant à la municipalité** (N/D B-1490)

Entériner, s'il y a lieu, la résolution 2015-285 adoptée en date du 14 septembre 2015 par laquelle la municipalité donne suite à l'offre faite par Mini excavation Jean-Marc Gravel pour le déneigement et sablage des cours des immeubles appartenant à la municipalité pour les années 2015-2016 au montant de 8795,59 \$ taxes incluses, 2016-2017 au coût de 9235,36 \$ taxes incluses et 2017-2018 au coût de 9697,13 \$ taxes incluses. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques aux moments opportuns.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité entérine la résolution 2015-285 adoptée en date du 14 septembre 2015 par laquelle la municipalité donne suite à l'offre faite par Mini excavation Jean-Marc Gravel pour le déneigement et sablage des cours des immeubles appartenant à la municipalité pour les années 2015-2016 au montant de 8795,59 \$ taxes incluses, 2016-2017 au coût de 9235,36 \$ taxes incluses et 2017-2018 au coût de 9697,13 \$ taxes incluses;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques aux moments opportuns;

Adopté unanimement.

2016-217

Rang Sainte-Louise Ouest (N/D X-0339)

Entériner, s'il y a lieu, l'offre reçue de Solmatech pour la surveillance et essais au chantier ainsi que les essais de laboratoire lors des travaux de déplacement du rang Sainte-Louise Ouest, au montant de 6266,14 \$ taxes incluses.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité entérine la décision prise d'accepter l'offre reçue de Solmatech pour la surveillance et essais au chantier ainsi que les essais de laboratoire lors des travaux de déplacement du rang Sainte-Louise Ouest, au montant de 6266,14 \$ taxes incluses;

Adopté majoritairement.

2016-218

Hôtel de ville (N/D B-1151)

Donner suite, s'il y a lieu, à l'offre reçue de Plomberie Richard Charbonneau pour le remplacement de la fournaise à l'huile de l'Hôtel de ville, par une fournaise électrique, au coût de 10 109,45 \$ + taxes, ainsi que l'offre de J-P Beausoleil Ltée pour le changement de l'entrée électrique et le raccordement de la nouvelle fournaise, au coût de 2800 \$ + taxes.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre reçue de Plomberie Richard Charbonneau pour le remplacement de la fournaise à l'huile de l'Hôtel de ville, par une fournaise électrique, au coût de 10 109,45 \$ + taxes;

QUE : l'offre de J-P Beausoleil Ltée pour le changement de l'entrée électrique et le raccordement de la nouvelle fournaise, au coût de 2800 \$ + taxes soit et est acceptée;

Adopté unanimement.

**AVIS DE MOTION
A - 08 - 2016
Donné 04-07-2016**

Avis de motion est donné par le conseiller Bernard Chassé qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement modifiant le Règlement 488 relatif aux nuisances, à la paix et au bon ordre et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

2016-219 Deuxième projet de règlement 502-72 (N/D C-0635)

Adopter, s'il y a lieu, le deuxième projet de règlement 502-72, règlement visant à modifier le Règlement de zonage 502, afin de régir l'implantation d'appareils extérieurs de chauffage à combustion solide sur le territoire.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité adopte le deuxième projet de règlement 502-72, règlement visant à modifier le Règlement de zonage 502, afin de régir l'implantation d'appareils extérieurs de chauffage à combustion solide sur le territoire;

Adopté unanimement.

2016-220 Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Rapport

Adoption des rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le Service des incendies. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies soient et sont acceptés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-221

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha / Demande
(N/D B-1444)

Lors des tests de boyaux effectués en caserne dernièrement, 27 longueurs de différentes dimensions ont été rejetées parce qu'elles étaient percées et irrécupérables et monsieur Bruneau demande l'autorisation de s'en départir. En remplacement, monsieur Bruneau nous dépose la demande d'effectuer l'achat de boyaux selon la liste déposée pour un montant d'environ 4025 \$. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité donne l'autorisation à monsieur Bruneau de se départir de l'équipement défectueux et accepte le remplacement de ceux-ci selon la liste déposée pour un montant d'environ 4025 \$;

Adopté unanimement.

2016-222

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha / Équipement
(N/D B-1594)

Suite à l'offre de service de PG Solution, monsieur Bruneau nous demande de faire l'acquisition du progiciel de Prévention mobile pour la tablette du Service des incendies, au coût de 775 \$ + taxes.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité accepte la demande de Monsieur Bruneau de faire l'acquisition du progiciel de Prévention mobile pour la tablette du Service des incendies, au coût de 775 \$ + taxes;

Adopté unanimement.

2016-223

Transfert de fonds

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste de transfert de fonds au montant de 5476 \$, selon la liste déposée à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité procède, à l'adoption de la liste de transfert de fonds au montant de 5476 \$, selon la liste déposée à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-224

Appropriation de surplus accumulé

Autoriser, s'il y a lieu, l'appropriation du surplus accumulé d'un montant de 20 625 \$ au poste *Dommages et intérêts* et procéder à la création d'une réserve provenant du surplus accumulé d'un montant de 47 349 \$ au poste *Modernisation du rôle d'évaluation*.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité autorise l'appropriation du surplus accumulé d'un montant de 20 625 \$ au poste *Dommages et intérêts* et procéder à la création d'une réserve provenant du surplus accumulé d'un montant de 47 349 \$ au poste *Modernisation du rôle d'évaluation*;

Adopté unanimement.

2016-225

Liste des comptes à payer

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste des comptes à payer au montant de 54 810,16 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la liste des comptes à payer soit et est adoptée au montant de 54 810,16 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Chèques	Fournisseurs	Montants
12540	A.M.C. informatique enr.	160.95
12541	Archambault D. Nicole	34.00
12542	Groupe Archambault inc.	18.85
12543	Aéro-feu	149.71
12544	Atelier d'aiguysage et sous-dur	345.34
12545	Ayotte Sylvain	150.00
12546	Bélanger Sauvé	2838.81
12547	Bruneau Jean-François	210.00
12548	Centre équestre de la Matawinie	155.21
12549	Certified Laboratoires	351.77
12550	Certilab inc.	1743.01
12551	Chambre de commerce	1161.25
12552	Comtois, Landry et Ouellet inc.	289.19
12553	Entreprises Marcel Roberge	190.40
12554	Enviro Sani-Nord	2336.01
12555	Equipements industriels Joliette inc.	7.40
12556	Félix sécurité inc.	1310.12
12557	Garage Carl Gadoury	610.60
12558	Garage Jacques Gadoury	312.39
12559	Grues précision	1241.73
12560	Imprimerie R. Pinard	882.44
12561	Imprimerie Yado	165.56

Chèques	Fournisseurs	Montants
12562	Industries Renaud Gravel	32.62
12563	Leb Tech	804.80
12564	Le groupe Sports-Inter plus	366.02
12565	Le Papetier-Le libraire	191.80
12566	Lepine & frères inc.	5150.22
12567	Les cuisines collectives de Matha	57.00
12568	Les entreprises C. Bédard inc.	2884.47
12569	It Cloud Solutions	815.64
12570	Les Services EXP inc.	3988.22
12571	Letellier Mylène	63.00
12572	Location Mille-Items	224.20
12573	Logixia inc.	28.74
12574	Martech inc.	242.03
12575	Martin Produits de bureau inc.	466.83
12576	Martin & Levesque inc.	281.90
12577	Medias Transcontinental	586.37
12578	Metro Boucher	272.59
12579	Michel Dion mécanique	276.75
12580	Ms Expert peinture	383.94
12581	Multi-surfaces Giguere inc.	2460.47
12582	Municipalité Sainte-Béatrix	363.46
12583	Municipalité Saint-Charles-Borromée	450.00
12584	Municipalité Saint-Damien	104.44
12585	Nordikeau inc.	921.02
12586	Pause café DL inc.	56.60
12587	Pepinière Saint-Aubin	316.18
15588	PG Solutions inc.	2992.83
12589	Pieces d'auto Le Portage ltée	95.36
12590	Pierre Bertrand traitement de l'eau	114.98
12591	Plante Stephane	62.93
12592	Postage by phone	3449.25
12593	Presse commerce corporation	260.48
12594	Produits Shell canada ltée	170.17
12595	Provost Martin	142.50
12597	Rivest et fils	1196.40
12598	Roberge Gabriel	35.00
12599	Robillard André	275.94
12600	Serrurier Vincent inc.	963.28
12601	SGSF Centre de matériaux secs	1900.53
12602	Fleetcor canada mastercard	150.74
12603	CST Canada co.	2449.55
12604	Vitrierie Lafortune inc.	135.09
12605	Xérox canada ltée	161.39
12606	Yvon Saint-Georges inc.	1758.16
Prel. 311	Visa Desjardins	2041.53
	TOTAL :	54 810,16 \$

Adopté unanimement.

2016-226

Office municipal d'habitation Saint-Jean-de-Matha (N/D B-0735)

Adopter, s'il y a lieu, la révision budgétaire 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité adopte la révision budgétaire 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha;

Adopté unanimement.

2016-227

Office municipal d'habitation Saint-Jean-de-Matha (N/D B-0735)

Procéder, s'il y a lieu, au deuxième versement de notre quote-part à l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha au montant de 2544,50 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité procède au deuxième versement de notre quote-part à l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha au montant de 2544,50 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-228

Syndicat canadien de la fonction publique (N/D B-1905)

Suite à l'entente intervenue entre la municipalité et le syndicat canadien de la fonction publique, procéder, s'il y a lieu, à la signature de la convention collective des employés municipaux cols bleus et cols blancs en vigueur du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018, ajuster les salaires des postes-cadres et du Service des incendies, selon les taux de cette convention et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les documents à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et Résolu

QUE : la municipalité procède à la signature de la convention collective des employés municipaux cols bleus et cols blancs en vigueur du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018;

QUE : les salaires des postes-cadres et du Service des incendies soient ajustés selon les taux de cette convention;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-229 **Croix-Rouge** (N/D B-0877)

Autoriser, s'il y a lieu, le versement au montant de 727,52 \$ à la Croix-Rouge, division du Québec pour la période couvrant septembre 2016 à août 2017, représentant 0,16 ¢ per capita, selon l'entente intervenue pour l'organisation des services aux sinistrés. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la Municipalité autorise le versement au montant de 727,52 \$ à la Croix-Rouge, division du Québec pour la période couvrant septembre 2016 à août 2017, représentant 0,16 ¢ per capita, selon l'entente intervenue pour l'organisation des services aux sinistrés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-230 **Travaux publics** (N/D B-0753)

Dans le but d'assurer le bien-être au travail de ses employés et de projeter une image positive de la municipalité, adopter, s'il y a lieu, la politique de travail pour le service des travaux publics, pour mettre de l'avant une culture de fierté.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité adopte la politique de travail pour le service des travaux publics, pour mettre de l'avant une culture de fierté;

Adopté unanimement.

2016-231

Inspectrice en urbanisme et en environnement (N/D B-1062)

Procéder, s'il y a lieu, à l'adhésion de madame Alexia Lapierre-Grimard, inspectrice en urbanisme et en environnement, à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEC) au coût de 325 \$ + taxes et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité procède à l'adhésion de madame Alexia Lapierre-Grimard, inspectrice en urbanisme et en environnement, à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEC) au coût de 325 \$ + taxes;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-232

Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (N/D B-1649)

Renouveler, s'il y a lieu, notre adhésion au CREL pour l'année 2016-2017 au coût de 60 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité renouveler son adhésion au CREL pour l'année 2016-2017 au coût de 60 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-233

RÉGIM (N/D B-0655)

Procéder, s'il y a lieu, à la fermeture définitive de RÉGIM.

ATTENDU QUE les municipalités de St-Jean-de-Matha, de Ste-Béatrix, de St-Alphonse-Rodriguez, de Ste-Émélie-de-L'Énergie et de Ste-Marcelline-de-Kildare sont parties à une entente intermunicipale de type « régie »;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale qui lie les municipalités de St-Jean-de-Matha, de Ste-Béatrix, de St-Alphonse-Rodriguez, de Ste-Émélie-de-L'Énergie et de Ste-Marcelline-de-Kildare prévoit comme échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE les municipalités partenaires de cette régie avaient néanmoins convenu de la possibilité de mettre fin de façon anticipée à leur entente dans la mesure où toutes les municipalités partenaires le souhaitent et le réclamaient par voie de résolution de leur conseil, le tout tel que prévu à l'article 8.1 de l'entente intermunicipale;

ATTENDU QU'au cours des derniers mois les municipalités partenaires de la régie ont convenu de mettre un terme à ces activités et elles se sont depuis tournées vers le secteur privé pour combler les besoins de leur population respective dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE les municipalités partenaires de la régie sont présentement satisfaites de cette façon de procéder et qu'il n'y a pas lieu de maintenir davantage l'entente intermunicipale qui soutend Régim;

ATTENDU QUE les municipalités partenaires au sein de Régim et Régim elle-même ont procédé, à leur satisfaction mutuelle, à la liquidation des éléments d'actifs et acquitté tout solde payable par Régim au chapitre du passif, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 9 de l'entente intermunicipale;

ATTENDU QU'il ne subsiste qu'un solde créditeur établi, en date des présentes, à la somme de 12 122,80\$ lequel sera réparti incessamment entre les municipalités partenaires en proportion des contributions financières cumulatives versées par chaque municipalité membre, soit comme suit :

• St-Jean-de-Matha	<u>4 249,07 \$</u>
• Ste-Béatrix	<u>1 833,27 \$</u>
• St-Alphonse-Rodriguez	<u>3 004,05 \$</u>
• Ste-Émélie-de-L'Énergie	<u>1 562,94 \$</u>
• Ste-Marcelline-de-Kildare	<u>1 473,47 \$</u>
• TOTAL :	<u>12 122,80 \$</u>

ATTENDU QUE Régim a effectué les paiements ci-avant mentionnés aux termes de l'article 8.1 de l'entente;

ATTENDU QUE les documents tel que procès verbaux, comptabilité 2014-2015 sont archivés à la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU QUE les autres documents de 2007 à 2013 sont conservés à l'entreprise Docu-Dépôt, 2301 de Cannes-Brûlées, Lasalle, QC, H8N 3G1, 514-271-3223 poste 271, qui sont détruit à tous les ans selon la réglementation des archives, tous les frais inhérents sont déjà payés d'avance et que les personnes qui peuvent demander des informations sont 3 représentants de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU QUE les municipalités membres de Régim entérinent les états financiers 2015, les comptes payables, soit la firme Boisvert Chartrand, comptable pour la somme de 1 839,60 \$, entérinent le partage de l'actif, selon les paiements ci-haut mentionnés aux termes de l'article 8.1 de l'entente;

À ces causes,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers

Et résolu :

QUE : Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE : Le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha fait état, au moyen de la présente résolution, de sa volonté qu'il soit mis un terme anticipé à l'entente intermunicipale à l'origine de la Régie de l'Est pour la gestion intermunicipale des matières résiduelles de Matawinie (Régim) et ce, à la date du 18 février 2016 plutôt que le 31 décembre 2017;

QU' : Une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la directrice générale de Régim, Mme Linda Gadoury, à l'adresse 101 rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez, J0K 1W0, afin que celle-ci fasse ce que requis pour en faire suivre copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), en vue de finaliser les opérations de dissolution de Régim pour le 16 février 2016;

Adopté unanimement.

2016-234

Ducharme Richard (N/D I-0261)

Faisant suite au rapport déposé par monsieur Mathieu Boucher-Trudeau ingénieur de la municipalité, accepter, s'il y a lieu, le chemin Mont-Roy et mandater, s'il y a lieu, un notaire à préparer le contrat de cession au moment opportun. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les documents à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : suite au rapport de monsieur Boucher-Trudeau, la municipalité accepte de prendre le chemin Mont-Roy selon l'article 18 du Règlement de verbalisation 385;

QU' : un notaire soit mandaté à préparer le contrat de cession au moment opportun;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-235

MTQ (N/D B-0719)

Procéder, s'il y a lieu, à une demande auprès du Ministère des Transports à l'effet de déplacer les radars photos vers le périmètre urbain.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QU' : afin d'éviter des accidents et de faire une meilleure prévention, la municipalité demande au Ministère des Transports de déplacer les radars photos plus près du périmètre urbain, direction sud;

Adopté unanimement.

2016-236

Chevalier de Colomb (N/D B-1194)

Modifier, s'il y a lieu, la résolution 2015-123 sur laquelle avait été fixé le prix d'utilisation des tables rondes lors de la location du Centre culturel.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité modifie la résolution 2015-123 fixant le prix d'utilisation des tables rondes lors de la location du Centre culturel;

QUE : l'utilisation des tables rondes sera sans frais pour les gens et organismes de la municipalité, mais que la tarification reste la même pour les gens de l'extérieur;

Adopté unanimement.

2016-237

Requête des propriétaires de la rue Philippe (N/D B-0697)

Monsieur Carl Gadoury demande au nom de la majorité des propriétaires de la rue Philippe à ce que la municipalité implante un réseau d'égout et pluvial, ainsi que l'éclairage public sur cette rue. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

*Le conseiller monsieur Mario Tremblay se retire de la table des délibérations, étant propriétaire d'un immeuble sur la rue Philippe

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QU' : une demande signée par la majorité des résidents concernés soit déposée à la municipalité;

Adopté unanimement.

2016-238

Réseau d'aqueduc et d'égout (N/D B-0032)

Les conduites d'aqueduc et d'égout étant localisées sur le terrain de monsieur Savignac portant les lots 302-9,302-10 et 302-11 tel que démontrés sur le plan préparé par monsieur Pierre Lacasse arpenteur géomètre en date du 22 juin 2015, mandater, s'il y a lieu, un notaire à préparer l'acte de servitude consentie par monsieur Savignac à la municipalité. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les documents à cet effet.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : soit mandaté un notaire à préparer l'acte de servitude consentie par monsieur Savignac à la municipalité;

QUE : le Maire et la Directrice générale à signer les documents à cet effet;

Adopté unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

2016-239

Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers

QUE : la présente assemblée soit et est levée.

Fin de l'assemblée à 20 h 52

Adopté unanimement.

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, d.g.